

La CPI examine les violences au Burundi

BBC Afrique, 25 avril 2016 La procureure de la Cour Pénale Internationale (CPI) Fatou Bensouda (photo) a annoncé lundi l'ouverture d'un examen préliminaire sur les violences commises au Burundi depuis avril 2015. Cette phase ouvre la voie à une possible enquête. Après avoir examiné des rapports "faisant état de meurtres, d'emprisonnements, d'actes de torture, de viols et autres formes de violence sexuelle", Fatou Bensouda a conclu que ces actes "semblent relever de la compétence de la Cour".

"Depuis avril 2015, je suis de près la situation au Burundi et j'ai exhorté, à plusieurs reprises, toutes les parties impliquées à ne pas céder à la violence", a ajouté Mme Bensouda avoir prévu que "les personnes qui commettraient des crimes relevant de la compétence de la CPI pourraient être tenues responsables à titre individuel" a-t-elle ajouté dans un communiqué. Selon elle, un examen préliminaire sert à déterminer s'il existe une base raisonnable pour ouvrir une enquête. "Le procureur est tenu d'analyser en particulier les questions liées à la compétence, à la recevabilité et aux intérêts de la justice", a encore précisé la procureure. Installée à La Haye, la CPI est compétente pour poursuivre des auteurs présumés de génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre commis depuis le 1er juillet 2002. Au total, 123 Etats, dont le Burundi, ont à ce jour adhéré au statut de Rome.